

Bas les masques !

2021

Les organisations syndicales ont été conviées, depuis quelques mois, à une négociation sur les risques psychosociaux afin de faire évoluer l'accord précédent, devenu obsolète.

Rappelons juste, pour mémoire, la définition du ministère du travail :

« Les risques psychosociaux sont définis comme un risque pour la santé physique et mentale des travailleurs. Leurs causes sont à rechercher à la fois dans les conditions d'emploi, les facteurs liés à l'organisation du travail et aux relations au travail ».



Lors de la dernière réunion, elle nous a présenté un projet d'accord, ne reprenant que très peu les propositions des organisations syndicales, alors que pour une fois, nous avons tous travaillé ensemble sur ces propositions. Le projet de la direction limite au maximum et durant toute l'enquête la possibilité pour les salariés de se faire accompagner lors de leur entretien avec les Directrices des Ressources Humaines et de ce fait, les laisse seuls dans leur détresse !

Preuve que la direction ne souhaite pas reconnaître les Risques Psycho-Sociaux en tant que tels puisque seuls les services des Ressources humaines décideront du bien-fondé de cette alerte !

D'entrée de jeu, la direction a abordé cette négociation, en ne respectant pas les principes qu'elle a pourtant elle-même définis dans les accords d'entreprise, à savoir un délai minimal de 3 jours pour étudier les documents, un calendrier fixé en concertation avec les organisations syndicales. Ainsi, les documents ont quasiment été transmis systématiquement la veille pour le lendemain à chaque fois, outre le fait que nous avons souvent l'impression que les décisions étaient prises bien avant la négociation !

Révoltées par ces méthodes, toutes les organisations



Malheureusement, pour obtenir la signature de certains syndicats afin de faire appliquer cet accord, elle propose, en contrepartie, la création d'un observatoire national sur les risques psychosociaux et quelques heures de délégation qui devraient faire passer la pilule...

Vous ne comprenez pas toujours à quoi servent vos votes aux élections. Il faut 50% de signataires pour faire appliquer un accord. Voici les signataires de celui-ci :

syndicales se sont mises d'accord pour préparer un projet digne de ce nom, reprenant les propositions de tous, protégeant véritablement les salariés et les managers des risques psychosociaux et les accompagnant tout au long de ces moments difficiles afin de traiter ces situations et de retrouver des conditions de travail saines.

C'était sans compter avec la direction qui nie, en permanence, les risques psychosociaux, malheureusement tellement réels dans l'entreprise et les conditions de travail malsaines qui les provoquent.

CFDT, CFTC et CGC qui totalisent, à présent plus de 50% suite aux résultats des dernières élections...



Sud Solidaires

Fédération des activités postales et de télécommunications
25/27 rue des envierges 75020 Paris
tel 01 44 62 12 00 fax 01 44 62 12 34
sudptt@sudptt.fr www.sudptt.org

Solidaires syndicale